



LE P'TIT MONTREUILLAIS

ROSIERE 2024

La Rosière Laure Delots a choisi son Rosier
p 4

MEDIATHEQUE
Ouverture de la ludothèque
p 5

JOURNEE ECOCITOYENNE
Une nouvelle date
p 6

FILIERE BILINGUE ?
Un sondage auprès des familles
p 12

ASSOCIATIONS
Les rendez-vous du printemps
p 15-18

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie
02 99 66 90 39
mairie@Montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire
Vous pouvez prendre rendez-vous avec
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les
adjoints le samedi matin de 10h30 à 12h :

- 2 mars* : Anita Oblin
- 9 mars* : Jean-Luc Dugué
- 16 mars : Carole Piguel
- 23 mars : Anita Oblin
- 30 mars : Jean-Yves Clolus
- 6 avril : Jean-Luc Dugué
- 13 avril : Jean-Yves Clolus
- 20 avril* : Anita Oblin
- 27 avril* : Carole Piguel
- 4 mai : Jean-Luc Dugué
- 11 mai* : Eric Durand
- 18 mai : Jean-Yves Clolus

* astreinte uniquement / mairie fermée au public

Téléphone d'astreinte soir / week-end
06 31 08 29 62

Pour réelle situation d'urgence ;
**toute sollicitation abusive fera l'objet d'un
signalement en gendarmerie**

▶▶ DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN P'TIT MONTREUILLAIS :

Envoyez vos articles avant le

VENDREDI 19 AVRIL

à ptit.montreuilais@montreuil-le-gast.fr :

la publication n'est pas assurée **après cette date !**
**(texte dans e-mail sans doc word / open, pho-
tos jpg en pj)**

Prochaine parution : lundi 6 mai 2024

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast

Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;
rédaction, mise en page : municipalité ;
Dépôt légal : février 2024 ; tirage : 950 exemplaires ;
imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Atimco,
Combourg ; photo couverture : Carole Piguel



Vos questions...

Nous sommes régulièrement interrogés sur des sujets du quotidien et nous faisons en sorte de vous répondre le plus rapidement possible. Tous les mois, nous vous proposerons de reproduire ici des questions qui intéressent l'ensemble des Montreuillais.

Question : "Pourquoi la mairie de Montreuil-le-Gast a-t-elle changé, sans concertation des principaux intéressés, notre point de collecte des ordures ménagères du Smictom ?"

En décembre dernier, le smictom ValcoBreizh nous a informé de nécessaires modifications dans les opérations de collecte. Suite à la mise en application de plusieurs décrets, le Smictom a décidé de se conformer aux obligations de circulation en vigueur. Il ne s'agit pas de faire des économies "sur le dos de l'utilisateur" mais de garantir la sécurité, tant des agents de collecte que des usagers de voirie.

Suite à la décision du syndicat, nous avons voulu travailler avec ses services à la résolution de ces points noirs sans compromettre la qualité du service rendu, avec le souci permanent de trouver le meilleur compromis. En l'absence de solution, ValcoBreizh refusait de maintenir le ramassage jusque-là effectué.

Dans certains cas, il n'y avait pas d'alternative : une consultation des usagers n'avait dès lors pas de réel intérêt.

Nous avons pu améliorer certaines situations de collecte (Chaussonnière, Allée de la Chesnaie, Impasse Pablo Picasso...). A chaque fois, nous avons voulu que les distances à parcourir pour les usagers restent raisonnables, les désagréments pour les riverains immédiats des zones de dépôt supportables. Bien sûr, nous comptons sur le civisme des riverains : respect des horaires et des jours de dépôts et retraits immédiats des containers après collecte...

Question : "Est-ce des nids de frelons asiatiques que l'on voit dans les arbres sur le chemin de l'étang?"

Les nids accrochés aux branches des arbres sont bien des nids de frelons asiatiques. Les frelons européens feraient plutôt le nid dans le tronc. Une boule fermée en dessus est caractéristique des nids de frelons asiatiques.

Rien d'inquiétant, les reines ont déjà quitté les nids pour l'hiver et les ouvrières sont pour la plupart mortes. En hiver, les nids sont définitivement abandonnés et vont se détériorer petit à petit.

Question : "Pourquoi des rues se sont retrouvées sans éclairage public en décembre ?"

Agents comme élus avaient bien noté cette absence d'éclairage rue de Melesse et rue des Alouettes. Nous avons prévenu le SDE (syndicat départemental d'énergie) sur cette panne récurrente sur une de nos "horloges" d'allumage. En effet, il ne s'agit pas d'appuyer sur un simple bouton depuis la mairie mais d'une mission du SDE35 sur des postes décentralisés sur la commune. On peut aussi comprendre que, suite aux derniers coups de vents, leurs agents aient été mobilisés sur des situations d'urgence.



La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : quelle urbanisation pour le Montreuil de demain ?

Nouveau venu dans la (longue) liste des sigles français, l'acronyme ZAN va marquer la décennie en cours et les deux décennies suivantes. Etablie par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vise à adapter les règles d'urbanisme existantes pour lutter plus efficacement contre l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles.

L'objectif est ambitieux : les territoires (communes, départements, régions) doivent diviser par deux le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Il prévoit de parvenir à atteindre le ZAN d'ici à 2050.

Si sa mise en œuvre suscite de nombreuses inquiétudes, il peut également former une opportunité de remise en cause des modèles d'occupation de l'espace du siècle passé. Le grignotage des terres agricoles par la mise en place de lotissements et de zones d'activités économiques n'est plus acceptable aujourd'hui. Il en va de notre capacité à fournir nos besoins alimentaires et protéger notre environnement...

Le droit à "artificialiser" d'ici 2030 est décliné à l'échelle régionale puis des Pays, des intercommunalités et enfin des communes. Il y aura des gagnants et des perdants dans la répartition du ZAN... Avec le risque d'encourager encore les déséquilibres territoriaux.

Quoiqu'il en soit de nos droits à urbaniser, la municipalité précédente avait cherché à faire de la réserve foncière, notamment sur la rue de La Mézière et la rue des Bégonias (atelier communal). Avec la volonté de préserver notre environnement champêtre, nous avons acquis plusieurs parcelles, notamment dans le bas du bourg, en continuité de notre étang communal. Pas pour bâtir mais pour sanctuariser ces espaces naturels, source de biodiversité. Depuis 2020, nous tâchons surtout de prévoir le futur avec une urbanisation non plus en extension mais en renouvellement urbain, en lien avec les directives liées au ZAN. En décembre dernier, nous avons acquis une habitation rue centrale et le compte-rendu du conseil municipal de février indique le rachat de la maison contigüe, face à la boulangerie. A très long-terme, cet îlot pourrait permettre d'accueillir des logements. D'autres possibilités sont en cours de réflexion. Mais ces opérations de maîtrise du foncier coûtent cher pour une commune de notre rang. Et le retour sur investissement se fera très loin dans le temps. Il y a bien l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Région Bretagne qui peut porter pour les collectivités ces acquisitions, mais sur le moyen terme uniquement. Avec nos moyens limités, nous faisons en sorte de préparer au mieux l'urbanisation future de la commune. Préserver le foncier agricole et naturel, accueillir au mieux de nouveaux habitants sans altérer la qualité de vie des Montreuillais, c'est certainement changer de modèle de développement urbain. Terrains plus petits voire partagés, logements intermédiaires et inclusifs, habitats évolutifs, densification rendue nécessaire par le prix du foncier afin de permettre l'installation de populations moins favorisées : c'est tout un mode à ré-imaginer. Pour le bien-être des Montreuillais de demain !

Lionel HENRY, maire

Elections européennes 2024

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Jusqu'à quelle date puis-je m'inscrire sur les listes de la commune ?

Vous avez jusqu'au 26 avril pour le faire, auprès du secrétariat de la Mairie ou bien par internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Bon à savoir : tout changement d'adresse dans la commune doit impérativement être signalé en Mairie.

Quels documents faut-il pour s'inscrire ?

- Pièce d'identité (valable ou périmée de moins de 5 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Qui peut voter ?

Un citoyen européen résidant en France peut s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour voter aux élections municipales et élections européennes en France.

Vous avez un doute sur votre inscription ?

Vérifier sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
Indiquer tous vos prénoms, dans l'ordre, tels qu'ils sont inscrits sur votre acte de naissance avec les accents.
Si vous ne trouvez pas votre nom, vous pouvez donc vous inscrire en ligne sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou bien en Mairie

Qui recevra une nouvelle carte d'électeur ?

Uniquement les nouveaux inscrits et les personnes qui ont changé d'adresse et de bureau de vote dans la commune.

Une erreur d'état civil sur votre inscription électorale ?

C'est à l'électeur de faire la démarche et non à la Mairie :
- soit par courrier : INSEE
36 place Colombier
35000 Rennes
- soit par internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

La carte KorriGo pour les scolaires

La Région Bretagne engage une nouvelle étape dans le déploiement de la carte KorriGo sur le réseau de transport public BreizhGo. Une première phase importante de déploiement a débuté auprès de l'ensemble des élèves empruntant les circuits scolaires.

Valable sept ans, la carte KorriGo va permettre à chaque enfant transporté de pouvoir charger sur ce support unique, plusieurs titres de transport, à commencer bien sûr par son abonnement scolaire BreizhGo. Cette carte peut également accueillir les titres des TER BreizhGo, du réseau Star de Rennes Métropole.

Dès la réception de la carte KorriGo, chaque élève transporté sur le réseau BreizhGo doit valider sa carte à chaque montée dans le car sur son trajet domicile-établissement scolaire à l'aller comme au retour.

Contact : 02 99 300 300 (prix d'un appel local)

Service national de l'adresse : numérotation de toutes les adresses

La numérotation a été mise en place sur la commune depuis plusieurs années. Il a été constaté que toutes les habitations n'affichaient pas leur numéro sur la boîte aux lettres ou sur le portail. Nous vous invitons à le faire le plus vite possible cela afin de faciliter le travail des services d'urgence.

Par ailleurs, les services de la Mairie ont mis à jour les adresses sur le site national de l'adresse : adresse.data.fouv.fr

Votre numéro n'y figure pas ? nous vous invitons à venir vous rapprocher du secrétariat de Mairie.

Laure Delots, Rosière 2024



Le conseil municipal du mercredi 21 février a entériné le choix effectué le jeudi 8 février par la Commission associations et l'ensemble des associations montreuillaises. C'est Laure Delots qui sera notre nouvelle Rosière en septembre prochain.

Lors de cette réunion avec les associations, il a été proposé de faire évoluer la fête de la Rosière. Très largement, les représentants des associations et les élus ont fait le choix, historique, de proposer à notre future Rosière d'avoir un jeune homme à ses côtés sur le char. Ce "Rosier", choisi par la Rosière, devra habiter la commune.

Pour la Rosière 2024, le choix de l'assemblée s'est portée sur Laure Delots, tout juste 18 ans. A l'issue de cette réunion, M. Henry, le Maire, Mme Le Gall, présidente du Comité des Fêtes et moi-même, nous sommes rendus au domicile de la famille Delots pour annoncer le choix des associations. Les parents ont été un peu surpris. Laure n'était pas présente car elle fait des études en IUT à Lannion. Elle est en première année en section Métiers du Multimédia et Internet. Laure a tout de suite été heureuse de ce choix. Elle qui rêvait depuis très longtemps d'être, un jour, la Rosière de son village.

Nous lui avons conseillé de prendre le temps de la réflexion et de nous répondre dès qu'elle sera sûre de son choix. Le lendemain, c'est avec un très grand oui qu'elle a accepté.

La famille Delots est très impliquée dans la vie associative de la commune. Gwen, la maman, est depuis de longues années membre active du FEP et fait partie de la troupe des Marteen's pour la fête de la Rosière. Thierry, le père, est adhérent au club de tennis montreuillais et il fait partie également de la troupe des Joyeux



Dans le dernier P'tit Montreuillais, nous parlions du repas annuel du CCAS, de la venue de notre doyen, Emile Berhaut et du plaisir de le revoir malgré ses ennuis de santé. Hélas, la maladie l'emportait début janvier. Le conseil municipal salue la mémoire de ce Montreuillais et adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Lurons montreuillais. Le frère de Laure, Alexandre, est un joueur de foot du club local et il encadre les petits le samedi matin lors des plateaux. Enfin, Laure, notre future Rosière, participe depuis plusieurs années comme bénévole lors du repas de la fête de la Rosière. Conformément à la règle retenue par les associations et élus, le 8 février dernier, Laure a choisi son Rosier : Maël Pertuisel sera donc notre premier Rosier montreuillais.

Laure et Maël seront présentés à l'ensemble des associations montreuillaises prochainement, lors d'une cérémonie organisée par la municipalité dans la salle du conseil le 15 mars prochain.

● Jean-Luc Dugué, adjoint aux associations et Isabelle Le Gall, présidente du CDF

Classes 4

Chaque année, la municipalité propose une réunion de lancement de festivités autour des classes.

Une réunion, destinée à ceux qui souhaitent organiser un rassemblement autour de la classe 4, aura lieu le samedi 16 mars à 10h, à la mairie salle du conseil. Si vous vous sentez l'âme d'un organisateur ou bien d'un rassembleur, n'hésitez pas à venir. Plus il y aura de personnes intéressées et plus cette fête sera belle.

● Jean-Luc Dugué, adjoint aux associations

Un marché de créateurs à Montreuil ?

Dans la perspective de création d'un marché de créateurs montreuillais, nous souhaitons savoir si d'éventuels exposants seraient intéressés.

Dans un premier temps, seuls les créateurs de notre commune seraient invités (pas les revendeurs). Faites-vous connaître en mairie avant le 15 avril 2024.

● Anita Oblin, adjointe

Médiathèque : animations mars / avril

Médiathèque municipale
LA GRANGE
Montreuil-le-Gast

Séance de Bébés Lecteurs

Lundi 18 mars et lundi 15 avril à 9h30

Animation ouverte aux parents et à leurs enfants de 0 à 3 ans. Pour s'inscrire, merci de le faire par mail : bibliotheque@montreuil-le-gast.fr ou à l'accueil de la médiathèque. Gratuit et sur inscription.

Exposition "Musique et Cinéma"

Du 18 mars au 29 avril 2024 ; en partenariat avec la MDIV

Exposition "Sténopé Tour" par le GPAS Val d'Ille-Aubigné

Du 8 avril au 15 mai 2024

Fête du court métrage 2024

Mercredi 20 mars de 16h à 18h45

Venez profiter d'une sélection de courts-métrages pour toute la famille :

- 16h : "Athléticus" et "Faire équipe", à partir de 3 ans
 - 17h20 : "Un problème ? Une solution", à partir de 5 ans
 - 18h : "Au delà des différences", à partir de 7 ans
- Accès libre.

La Parlotte : l'inclusion scolaire et périscolaire des enfants en situation de handicap invisible

Vendredi 22 mars à 20h ; Salle Ouessant (médiathèque)

"L'inclusion scolaire et périscolaire des enfants en situation de handicap invisible ? De quoi parle-t-on ? On entend beaucoup le terme "inclusion," mais que signifie-t'il ? Quels moyens, dispositifs sont déployés pour mettre en œuvre l'inclusion scolaire et périscolaire ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? En tant que parent, vous vous demandez comment échanger autour des situations de handicap invisible avec vos enfants ? Vous êtes intéressé.e.s par ces questions ? Vous avez envie d'en savoir plus à ce sujet ?"

Venez échanger avec Emilie Gouyette, éducatrice en libéral, Guillaume Desprès, éducateur en Sessad et Carole Ferron, éducatrice au Pôle Ressources Handicap 35, résident.e.s de Montreuil-le-Gast, lors de la prochaine Parlotte, qui aura lieu le 22 mars à partir de 20h.

Café Littéraire

Jeudi 4 avril à 19h30

Venez profiter d'une boisson chaude autour d'une présentation des nouveautés et de discussions littéraires. Public adulte. Gratuit et sur inscriptions.

Atelier "Praxinoscope"

Mercredi 24 avril de 17h à 18h ; à partir de 8 ans

Venez découvrir une ancienne technique de cinéma en fabriquant votre propre praxinoscope. Gratuit et sur inscriptions.

Contact :

Elodie Yvon, Pauline Lombard, médiathèque communale La Grange : 02 99 66 19 40 ; bibliotheque@montreuil-le-gast.fr



Une ludothèque à Montreuil !

Le vendredi 16 février dernier, les élus, accompagnés de nombreux Montreuillais, des bénévoles, des agents municipaux et de Denez Marchand, vice-président du Conseil départemental, se sont réunis dans le hall de la médiathèque pour inaugurer la nouvelle ludothèque.

Le hall de la médiathèque est désormais aménagé pour la pratique du jeu. Anita Oblin, adjointe en charge de la culture, a remercié tous les acteurs de ce projet, en rappelant l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 40 % des dépenses. Ce nouvel aménagement doit devenir un lieu de partage, d'apprentissage, de convivialité, mais aussi intergénérationnel : les jeux ont été choisis de façon à toucher tous les publics, des plus jeunes au plus âgés. Aujourd'hui, c'est déjà 114 jeux mis à disposition dont 2 jeux en breton. Vous pouvez jouer sur place ou les emprunter pour 3 semaines (1 jeu par carte d'utilisateur).

Rappelons que ce lieu n'est pas une garderie : les enfants de moins de 10 ans peuvent venir seuls mais restent sous la responsabilité de leurs parents. Nous vous souhaitons d'agréables moments en famille ou entre amis autour du jeu !

- Anita Oblin, adjointe en charge de la Culture



Agents et élus avec les nouveaux jeux

Inscriptions scolaires école publique

Les familles sont invitées à rencontrer Mme Garçon, directrice de l'école Arc en Ciel. Les portes ouvertes de l'école auront lieu le vendredi 22 mars de 16h30 à 18h45. Vous pourrez rencontrer l'équipe enseignante et découvrir l'établissement scolaire.

Contact : 02 99 66 09 09 ;
ecole.0350366h@ac-rennes.fr
Pour les nouveaux élèves, vous pourrez, ensuite, vous rapprocher du secrétariat de Mairie qui vous remettra la fiche d'inscription scolaire à l'accueil de la Mairie ou vous pourrez la télécharger sur le site internet de la Mairie. Pour les familles qui le souhaitent, vous aurez la possibilité de vous mettre en relation avec Mme Cécilia Frixon, responsable Enfance - Jeunesse - Restauration - Médiathèque : 06 40 44 17 13 ; responsable.ejrm@montreuil-le-gast.fr

Cette rencontre est surtout recommandée pour les nouvelles familles afin d'expliquer le fonctionnement du portail famille, mais aussi pour donner des renseignements sur les services périscolaires et l'accueil de loisirs. Toutes les familles devront transmettre leur dossier administratif 2024-2025 via le portail famille, l'objectif étant de pouvoir réserver les différents services (restaurant scolaire et accueil de loisirs). Le dossier administratif devrait être mis en ligne courant mai-juin.

Objets trouvés

Pensez à venir en mairie récupérer vos objets perdus : clés, vêtements, lunettes,....

Balayage des rue du centre-bourg

La balayeuse passera dans le centre bourg de la commune les jeudis 28 mars et 25 avril.

Actualité communale

Ré-empoissonnement de l'étang

Les travaux de curage de l'étang ayant été réalisés durant l'année 2022, il était désormais temps de remettre des poissons dans l'étang et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, que le nettoyage du fond de l'étang soit réalisé de façon régulière et que les oiseaux, en particulier les échassiers puissent revenir pour agrémenter le site pour le plus grand bonheur de nos promeneurs.



Le 19 janvier 2024, par une matinée dont les températures frôlaient les 0 degrés, une centaine de kilos de poissons (ce qui représente entre 3.000 à 4.000 individus) a été lâchée dans l'étang communal. Les poissons, qui sont des animaux à sang froid n'ont bien entendu, absolument pas été dérangés par la température. La période idéale de réintroduction de poissons s'étale entre le mois de novembre et le mois de février.

80 kg de gardons, 20 kg de tanches destinées à nettoyer le fond de l'étang et 5 kg de perchettes destinés à réguler les gardons et les tanches ont donc élu domicile dans notre bel étang.

C'est la pisciculture «Les Etangs de Simon» de Sougéal qui a été missionnée pour cette opération pour un montant de 900 € TTC.

● Carole Piguel, adjointe en charge de l'urbanisme



Une nouvelle matinée écocitoyenne le 30 mars

Avec le retour du printemps et pour cette 5ème édition, la Municipalité et le CMJ (Conseil municipal des Jeunes) invitent les Montreuillais à se mobiliser pour l'opération "Nettoyage de Printemps de la commune".

Comme à chaque fois, cette démarche écocitoyenne permet de rassembler des habitants bénévoles autour de valeurs partagées, telles que l'entraide, l'implication citoyenne, le respect de l'espace public et l'amélioration du cadre de vie dans une ambiance conviviale et ludique. Cette année, les jeunes du CMJ rejoignent l'opération.

Organisation de la matinée :

- **9h-9h30** : accueil à la mairie pour un café, constitution des équipes en fonction des envies : ramassage des déchets laissés sur l'espace public ou jardinage et désherbage des espaces verts (centre-bourg, Chesnaie et pour-quoi pas... votre quartier ?).

Venez avec des gilets fluos, gants, seaux, outils de jardinage (sacs poubelle fournis par la mairie).

- **12h30-13h** : verre de l'amitié offert pour les participants suivi d'un pique-nique citoyen (chacun apporte de quoi se restaurer sur le mode "auberge espagnole").

Merci d'avance aux Montreuillais qui, comme les éditions précédentes, donnent de leur temps pour participer à une action collective. Dans le plaisir de la rencontre, du partage et la bonne humeur.

● Anne Margolis, conseillère déléguée aux initiatives citoyennes

Conseil du mercredi 24 janvier 2024

Le 24 janvier 2024, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Eric Durand, Stéphanie Aminot, Delphine Beaudoin, Stéphane Flocon, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Kevin Renouard, Valérie Jousseume.

Absents : Morgane Calvez, Vicky Renault

Pouvoirs : Morgane Calvez donne pouvoir à Jean-Luc Geffroy, Vicky Renault donne pouvoir à Kevin Renouard.

Secrétaire de séance : Jean-Yves Clolus

M. le Maire, en ouverture de séance indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la convocation. Elle concerne le point 8 : lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux du complexe polyvalent. Il s'agit, en réalité, du lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux du restaurant scolaire.

Par ailleurs, M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
Rétrocession de la parcelle B 1559 (Placis des Noës)
Rétrocession de la parcelle A 2170 (Impasse des Fauvettes)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rajout des points cités ci-dessus à l'ordre du jour.

N°01 : Approbation du PV du 20 décembre 2023

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 20 décembre 2023. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

N°02 : Modification des statuts de la CCVIA : ajout de la compétence facultative : "Elaboration et participation à un contrat local de santé"

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que la dernière révision des statuts de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné a été actée par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2021.

Lors de la séance du 12 décembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

- Pouvoir s'engager dans une démarche de Contrat local de Santé à l'échelle des territoires de Liffré Cormier Communauté, du Pays de Chateaugiron Communauté et du Val d'Ille Aubigné.

- Permettre la conduite du schéma directeur d'assainissement collectif en vue de la prise de compétence réglementaire en 2026.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout des mentions suivantes dans les statuts communautaires : compétence facultative "Elaboration et participation à un contrat local de santé".

Ajout à l'article 19 : "Les communes membres peuvent confier à titre gratuit à la Communauté de communes, par convention, la charge de mener tout ou partie de la passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics pour leurs comptes, dans le cadre d'un groupement de commande constitué et ce, indépendamment des compétences préalablement transférées".

N°03 : Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Rapporteur : M. Henry

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à ses situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites ...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémies...) accidents plus courants (incendie, de la circulation ...).

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter de basculer dans une crise.

Le PSC a été validé en conseil municipal le 26 mars 2015. Il convient de le mettre à jour suite aux élections municipales de mars 2020.

Conformément à la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, M. le Maire présente au conseil municipal le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Montreuil-le-Gast, et le soumet pour avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Plan Communal de Sauvegarde établi pour la Commune de Montreuil-le-Gast.

N°04 : Règlement intérieur de la ludothèque communale

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente le projet de règlement intérieur de la ludothèque qui ouvrira ses portes au mois de février.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur de la ludothèque.

N°05 : Demande de subvention au Département : Amendes de police 2024

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité routière rue des Cours Besnard. Ce dernier est éligible aux subventions du Département au titre des amendes de police.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Maîtrise d'oeuvre	17 991 €	Amendes de police	14 391 €
		Autofinancement	3 600 €
Total Dépenses	17 991 €	Total Recettes	17 991 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police.

N°06 : Demande de dotation DETR 2024

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le projet d'aménagement de l'entrée de bourg, rue de la Mézière peut prétendre à un financement au titre de la DETR 2024 à un niveau de 30% pour un plafond de dépense de 300 000 € soit 90 000 € selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Maîtrise d'oeuvre	655 107 €	État DETR	90 000 €
		Département (amendes de police + protocole mobilité)	20 224 €
		Département (compétence voirie)	30 000 €
		Autofinancement	408 351 €
Total Dépenses	655 107 €	Total Recettes	655 107 €

Comptes-rendus de conseil municipal

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération ;
- arrête le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus ;
- sollicite la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

N°07 : Lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux du restaurant scolaire

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente les lots constituant le marché de travaux pour le nouveau restaurant scolaire. Ce marché comprendra 15 lots.

Lot(s) - Désignation :

- 01 : TERRASSEMENT, VRD
- 02 : GROS ŒUVRE, RAVALEMENT
- 03 : CHARPENTE, OSSATURE BOIS, BARDAGE, COUVERTURE BAC ACIER
- 04 : ETANCHEITE
- 05 : MENUISERIES EXTERIEURES
- 06 : MENUISERIES INTERIEURES
- 07 : CLOISONS, DOUBLAGES
- 08 : PLAFONDS SUSPENDUS
- 09 : REVETEMENTS DE SOLS DURS
- 10 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES, PEINTURE
- 11 : PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION
- 12 : ELECTRICITE CFO CFA
- 13 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
- 14 : EQUIPEMENTS DE CUISINE
- 15 : AMENAGEMENT PAYSAGER

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité , approuve le lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux pour le restaurant scolaire.

N°08 : Rétrocession de la parcelle B1559

Rapporteur : M. Henry

Dans le cadre d'un Certificat d'Urbanisme d'information reçu en Mairie le 12 décembre 2023, portant notamment sur la parcelle B1559, de 35 m2, située 59 le Haut Placis des Noës, il est apparu que cette parcelle est privée.

Considérant que cette parcelle correspond à de la voirie communale et que les propriétaires ont donné leur accord pour une cession à titre gratuit à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la rétrocession à titre gratuit, au bénéfice de la commune de la parcelle B 1559
- dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune.
- désigne Me Roumieux, notaire à Montgermont, pour rédiger les actes.

N°09 : Rétrocession de la parcelle A2170

Rapporteur : M. Henry

Dans un souci d'harmonisation des plans cadastraux, un bornage a été effectué, le 11 janvier 2022, par l'entreprise Eguimos, Impasse des Fauvettes, notamment pour la parcelle A 2170.

Considérant que :

- Une partie de cette parcelle correspond à de la voirie communale
- Les propriétaires ont donné leur accord pour une cession à titre gratuit à la commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la rétrocession, à titre gratuit, au bénéfice de la commune de la parcelle A2170
- dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- désigne Me Crossoir, notaire à St Germain-sur-Ille, pour rédiger les actes.

Questions diverses

• M. le Maire fait un point sur le projet du complexe polyvalent. Après avoir pris connaissance des conclusions de l'appel d'offres pour le marché de travaux, ce dernier a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. En effet, d'une part le coût du projet dépassait les limites de dépassement autorisées par le code de la commande publique et, d'autre part, le projet prenait des proportions financières que la commune ne souhaitait pas assumer. Ainsi, l'architecte a été consultée afin de proposer des pistes d'économie et de rationalisation des coûts. Après la proposition de plusieurs mesures, le projet est reparti sur la planche à dessin et devrait être présenté, dans sa nouvelle version au début du mois de février. Si le projet convient, il repartira dans le cycle des commissions départementales d'accessibilité et de sécurité, subirait une modification du permis de construire et l'appel d'offres pourrait être relancé.

• M. Clolus, en charge du suivi des gros travaux informe qu'en raison des intempéries, la mise hors d'eau de l'extension de la maison médicale prend du retard. Pour le moment, d'autres corps de métier peuvent intervenir pour faire avancer leurs lots.

• M. le Maire informe que des travaux de maçonnerie se déroulent actuellement à l'église afin de renforcer l'étanchéité du bâtiment (transept nord, façade ouest).

• M. le Maire fait état des modifications récentes concernant le ramassage des ordures ménagères. En effet, la commune a reçu des plaintes suite aux courriers envoyés par Valcobreizh pour redéfinir le mode de ramassage pour certaines rues de la commune. Le postulat de base, pour les rues concernées consistait à ne plus effectuer certaines manœuvres, y compris des marches arrières. Ainsi, certains points de regroupement ont été définis, à la demande des services de Valcobreizh.

• Mme Piguel informe les conseillers que plus de 100 Kg de poissons sont venus repeupler l'étang communal. Composés de gardons, perches et tanches, les poissons vont permettre d'entretenir le développement végétal de l'étang et favoriser le retour des oiseaux, notamment les échassiers.

• M. Clolus fait une présentation du dernier CoPil concernant le transfert obligatoire de la compétence assainissement à la CCVIA qui doit intervenir le 1er janvier 2026. Les travaux préparatoires se multiplient depuis plusieurs mois. Ils concernent l'état des lieux des réseaux et des systèmes d'assainissement (stations, lagunage...) et la projection de leurs entretiens, renouvellement ou réparations structurelles qui doivent intégralement se projeter et s'inscrire dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Les débats portent également sur le mode de gestion à venir. En effet, parmi plusieurs scénarii possibles, deux restent en lice sur lesquels les élus communautaires devront se positionner avant la fin du 1er trimestre 2024, en raison du délai induit par la mise en œuvre opérationnelle du choix qui sera fait. Ainsi, il serait possible de confier une Délégation de Service Public (DSP) à un opérateur privé ou de contractualiser une coopération avec Rennes Métropole qui dispose de moyens et d'ingénierie nécessaires à la réalisation d'une gestion des systèmes et réseaux d'assainissement.

Après présentation des deux options et leurs impacts techniques et financiers, le conseil municipal se prononce unanimement pour l'option de coopération avec Rennes Métropole. Ce positionnement est un avis qui ne saurait préjuger du choix communautaire qui sera fait ultérieurement.

• M. le Maire évoque la situation de la maison en ruine rue de La Mézière. La situation du bien fait l'objet d'une succession qui peine à aboutir. Les Domaines sont devenus propriétaires du bien et le mettent en vente. La commune s'est portée candidate pour l'ac-

quérir et abonder la réserve foncière de la commune.

• M. le Maire évoque la venue régulière des gens du voyage. La commune se heurte parfois à des difficultés en termes d'hygiène et de dépôts sauvages, nuisances sonores, consommations d'eau élevée pour laver des véhicules qui n'ont pas à l'être sur le domaine public ou des machines à laver dont l'eau rejetée part dans les eaux pluviales. Par ailleurs, des heurts ont parfois lieu avec les riverains ou usagers du complexe sportif. De plus, d'évidents problèmes de sécurité se posent lorsque les compteurs EDF sont branchés en dehors de tout droit et mesures de sécurité. Le dernier stationnement (janvier) a bien été pris en compte par les services de gendarmerie qui n'ont pu que constater la situation, arguant de la limite de leur capacité d'intervention au regard du non-respect par les collectivités du plan départemental d'accueil des gens du voyage. L'association AGV 35, sollicitée, n'a pas fourni d'autres pistes. Par le passé, la commune s'est voulue tolérante pour des passages de courte durée et pour un nombre de caravanes limité. Force est de constater que le dernier campement, comprenant 13 caravanes a pris beaucoup de place auprès de la salle polyvalente. La collectivité envisage des actions permettant de se prémunir de ces installations incompatibles avec les moyens rudimentaires d'hygiène disponibles. Les élus demandent par ailleurs à la communauté de communes de remplir ses obligations en matière d'accueil des gens du voyage.

Fin de la séance à 22h38.

Conseil du mercredi 21 février 2024

Le 21 février 2024, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Eric Durand, Stéphanie Aminot, Delphine Beaudoïn, Morgane Calvez, Stéphane Flocon, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Vicky Renault, Valérie Jousseau.

Absents : Kevin Renouard,
Pouvoirs : Kevin Renouard donne pouvoir à Vicky Renault

Secrétaire de séance : M. Pierre Fontaine

M. le Maire, en ouverture de séance demande aux conseillers l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Validation de l'APD et avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre
- Modification de la délibération n°2024-01-05 Amendes de police 2024

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rajout des points cités ci-dessus à l'ordre du jour.

N°01 : Approbation du PV du 24 janvier 2024

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 24 janvier 2024. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024.

N°02 : Election de la Rosière 2024

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire dévoile la proposition de la commission Associations/Événements et des délégués des différentes associations montreuillaises qui ont choisi Melle Laure Delots comme Rosière 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix proposé par la commission Associations/Événements et des délégués des différentes associations montreuillaises qui ont choisi Melle Laure Delots comme Rosière 2024.

N°03 : Fixation de la dot de la Rosière 2024

Rapporteur : M. Henry

Du fait de l'évolution proposée de l'élection de la Rosière et d'un Rosier, le point est ajourné.

N°04 : BP 2024 : Subventions aux associations

Rapporteur : M. Dugué

M. Dugué soumet au Conseil les conclusions de la commission associations au sujet des propositions de subventions pour l'année 2024 pour les associations ayant déposé un dossier.

Associations communales / subvention 2024 :

- ASM Foot : 1 500 €
 - Galoupaden : 1 000 €
 - FEP : 1 500 €
 - Croq' la zic : 2 500 €
 - Comité des Fêtes : 3 000 €
 - Club de l'amitié : 700 €
 - UNC : 250 €
 - Chasse : 250 €
 - Rosière de France: 1 500 €
 - Les Pas Sages à l'Acte (Enfants) : 600 €
 - Les Crayons de Couleurs : 386.10 €
 - APEL : 164.34 €
 - USEP Arc en Ciel : 800 €
- TOTAL : 14 150.44 €

Associations extérieures / subventions 2024 :

- Danse fusion & Handicap : 50 €
 - Resto du Coeur : 50 €
 - Solidarité Paysans Bretagne : 50 €
 - Rêve de Clown : 50 €
 - Téléthon : 50 €
 - France Adot 35 : 50 €
- TOTAL : 300 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions faites par la commission association pour les subventions 2024.

N°05 : BP : Contribution aux fournitures scolaires

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente les effectifs de l'année scolaire et propose d'attribuer les crédits suivants pour l'achat des fournitures scolaires.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total Crédit Alloué
École publique année 2023	42.27 €	201	8 496.27 €
École publique année 2024	42.69 €	195	8 324.55 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les sommes visées ci-dessus pour les fournitures scolaires ;
- dit que les sommes seront inscrites au BP 2023 à l'article 6067.

N°06 : BP : Contribution aux sorties scolaires

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente les effectifs de l'année scolaire et propose d'attribuer les crédits suivants pour les sorties scolaires.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total Crédit Alloué
École publique année 2023	14,82 €	201	2978,82 €
École publique année 2024	14,96 €	195	2917,2 €

Comptes-rendus de conseil municipal

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer les crédits suivants pour des sorties spécifiques sur présentation de projet.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total Crédit Alloué
École publique année 2023	4,79 €	201	972,79 €
École publique année 2024	4,83 €	195	941,85 €
École privée année 2023	4,79 €	75	359,25 €
École privée année 2024	4,83 €	83	400,89 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les sommes visées ci-dessus pour les sorties scolaires ;
- dit que les sommes seront inscrites au BP 2024 à l'article 65737.

N°07 : BP 2024 : Subvention à l'école privée

Rapporteur : M. Henry

Un contrat d'association entre l'Etat et l'école privée de Montreuil le Gast a été conclu à compter de septembre 1998 (contrat d'association n° 313-A).

Le 16 janvier 1999, la Commune représentée par son Maire, et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1998 a signé avec l'AEPEC et M. le directeur de l'École Privée une convention pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires bénéficiant du contrat d'association.

Depuis le 1er septembre 2016 le contrat d'association a été étendu aux classes maternelles.

Coût moyen élève Élémentaire à l'école publique : 424 € (508 € en 2023)

Coût moyen élève Maternelle à l'école publique : 1 466 € (1479 € en 2023)

Effectifs d'élèves montreuillais sur la base élèves à la rentrée scolaire 2022/2023 :

- primaire : 47 (44 en 2022-2023)
- maternelle : 36 (31 en 2022-2023)

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 17 voix Pour et 2 Abstentions (Mme Jousseau, Mme Margolis) :

- attribue la somme de 20 022 € (22 352 € en 2023) pour le contrat d'association qui sera versée selon les modalités fixées dans la convention ;
- attribue la somme de 64 080 € (45 849 € en 2023) pour les dépenses de fonctionnement des classes pour les maternelles, somme qui sera versée dans les mêmes conditions que le contrat d'association.

N°08 : Emprunt : octroi de la garantie à certains créanciers

Rapporteur : M. Henry

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide que la Garantie de Montreuil-le-Gast est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale,
- dit que le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Montreuil-le-Gast est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2024,
- dit que la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par Montreuil-le-Gast pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- dit que la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- dit que si la Garantie est appelée, la commune de Montreuil-le-Gast s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- dit que le nombre de Garanties octroyées par M. le Maire au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- autorise le M. le Maire ou son représentant, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Montreuil-le-Gast, dans les conditions définies ci-dessus.

N°09 : Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAE nR) sur le territoire

Rapporteur : M. Henry

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. D'ici la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accé-

lération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

La commune délibère au moins aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral : objet de la présente délibération
- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale

M. le Maire, après un travail conjoint avec la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été ouverte au moyen d'une adresse numérique à disposition des habitants pour relever les remarques. M. le Maire propose de valider les plans présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération ;
- valide la transmission de la cartographie de ces zones à M le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département d'Ille-et-Vilaine, sous forme cartographiques via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG ;
- valide le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

N°10 : Achat d'une maison et de parcelles

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que par décision judiciaire, les services des Domaines ont été chargés de la succession d'un ancien habitant de Montreuil-le-Gast, décédé, propriétaire d'un bien immobilier et de parcelles cadastrées A1313-1514-744-7-8-9.

Dans le cadre de son programme de réserve foncière et d'aménagement du bourg, la commune a fait une proposition, acceptée, à 50 000 € hors frais de notaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'achat des parcelles cadastrées A1313-1514-744-7-8-9 au prix de 50000€ ;
- désigne Me Lambelin, notaire à Tinténiac pour effectuer les actes.

N°11 : Demande de subvention au Département / Amendes de police 2024

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que dans la délibération n°2024-01-05 du 24 janvier 2024 sollicitant le Département au titre des amendes de police les montants indiqués HT étaient en réalité en TTC. Ainsi les documents justifiant la présentation du dossier étaient en contradiction avec la délibération.

Ainsi, il convient de redélibérer afin d'établir correctement le tableau de financement ci-dessous présenté.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	14 992.50 €	Amendes de police	11 994.00 €
		Autofinancement	2 998.50 €
Total Dépenses	14 992.50 €	Total Recettes	14 992.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°2024-01-05 du 24 janvier 2024 sollicitant le Département au titre des amendes de police ;
- sollicite auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police.

N°12 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre du restaurant scolaire

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose au conseil municipal que compte tenu que le dossier de construction du restaurant scolaire a été approuvé au stade de l'APD et est passé au stade PRO, il convient de fixer les honoraires définitifs du maître d'oeuvre par avenant.

Le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre était fixé à 135 426.10 € HT (mission de base + OPC + coordination SSI) pour un montant de travaux estimé à 2 000 000 € HT.

Suite aux différentes études menées et compte tenu de sujétions techniques et modifications apportées au projet, il s'avère que le montant de travaux doit être ajusté à 2 189 000 € HT. La rémunération du cabinet CLARC doit être réajustée pour un montant de 146 840 € HT (Mission de Base 131 340 €, 14 000 € pour l'OPC, 1500 € mission SSI).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre du restaurant scolaire.

Questions diverses

- M. le Maire informe les conseillers que suite à l'engagement de la commune pour signer la charte Ya d'Ar

Brezhoneg, un sondage va être diffusé auprès des familles de l'école publique afin d'évaluer le nombre d'enfants susceptibles d'intégrer une filière bilingue français-breton dès la petite section à la rentrée scolaire 2024.

- M. le Maire ouvre les débats concernant l'évolution des taux d'imposition sur la commune, inchangés depuis le début du mandat, qui doivent être votés lors de la prochaine séance du conseil municipal. Des projections fournies par la DGFIP laissent apparaître les éventuelles recettes qui s'en dégageraient. Au regard de son intérêt pour l'équilibre de la section de fonctionnement et de ses capacités pour l'épargne brut et l'autofinancement, les conseillers se prononcent favorablement pour une augmentation de 3 points de la taxe sur le foncier bâti.

- La prochaine commission finance aura lieu le jeudi 7 mars 2024 à 18h30

Fin de la séance à 21h45.

- Prochain conseil municipal : mercredi 20 mars, à 20h

Séances publiques, ouvertes à la population, salle du conseil.

Campagne d'élégage sur le réseau électrique haute tension

Enedis va réaliser des travaux d'élégage et d'abattage à proximité du réseau HTA qui alimente la commune. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise d'élégage Jenouvrier Environnement.

Le produit des coupes sera rassemblé et laissé sur place à disposition des propriétaires (dans le cas de propriété privée).

Contact : entreprise Jenouvrier ; 02 52 99 03 46



Don du sang

A noter dans vos agendas ! la prochaine collecte aura lieu, à Melesse dans la salle polyvalente, le lundi 25 mars de 14h30 à 19h.

Vous avez la possibilité de réserver votre rendez-vous sur le lien suivant <https://dondesang.efs.sante.fr/>

Un litige entre particuliers ?

Faites appel à un conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable entre les parties plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance.

Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

M. Poirier, conciliateur, assure des permanences sur rendez-vous à la mairie de La Mézière le mardi de 9h à 12h (02 99 69 33 36).

Reprise des ventes de (lombricomposteurs)

Vous souhaitez trier vos biodéchets ? Ne manquez pas les ventes de composteurs à prix subventionnés ! Sur réservation et uniquement destinées aux habitants du territoire Valcobreizh, les ventes sont de retour dès le mois de mars et jusqu'à début juillet. Plusieurs modèles en bois sont proposés. Si vous souhaitez composter en intérieur, le Smictom propose également un modèle de lombricomposteur (fourni avec les lombrics et une formation gratuite). Pour obtenir un composteur, il faut réserver en ligne sur www.valcobreizh.fr. Pour le lombricomposteur, la réservation se fait par mail à prevention@valcobreizh.fr. Le planning des ventes, les tarifs et les modalités sont consultables sur www.valcobreizh.fr

Un projet d'ouverture de classe bilingue français - breton

Une ouverture de classe bilingue français-breton est envisagée à la rentrée 2024 à l'école maternelle publique Arc-en-Ciel de Montreuil-le-Gast dans le cadre du Code de l'Education et de la Convention entre l'Etat et la Région Bretagne visant à développer l'enseignement bilingue français-breton.

L'ouverture de cette nouvelle filière bilingue en septembre 2024 s'adresse plus spécifiquement aux parents d'enfants nés en 2019, 2020, 2021 et 2022. Un poste a été positionné pour Montreuil mais reste conditionné à une réelle demande des familles.

Les classes bilingues sont des classes de l'école publique dans lesquelles l'enseignement est assuré en français et en breton, avec l'objectif d'acquérir la maîtrise équivalente des deux langues.

Les principes de fonctionnement :

- classe prise en charge par un enseignant bilingue de l'Education nationale
- breton et français sont langues d'enseignement dans les différentes disciplines (mathématiques, histoire,...) ce qui permet à l'enfant de devenir véritablement bilingue.
- enseignement dans le cadre des programmes officiels et du projet d'école.

La plupart des élèves viennent de familles qui ne pratiquent pas le breton, parfois même d'autres régions ou d'autres pays. La connaissance préalable du breton n'est donc pas indispensable.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une scolarité bilingue à partir de la rentrée de septembre 2024 à la maternelle Arc-en-Ciel, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie (mairie@montreuil-le-gast.fr) ou en retournant le formulaire remis en classe.

Une réunion d'information pour les familles intéressées aura lieu en mairie le jeudi 4 avril à 18h.

Contact :

M. Morvan, chargé de développement
Office public de la langue bretonne :
ismael.morvan@opab.bzh

Un petit bal breton à l'école Arc-en-Ciel

Le vendredi 9 février 2024, tous les élèves de l'école Arc en ciel se sont retrouvés avec un énorme plaisir pour danser au petit bal breton organisé par l'USEP 35 à la salle polyvalente de la commune.



Depuis le mois de janvier, tous les élèves de l'école (des tous petits aux CM2) ont appris à danser des danses bretonnes avec leurs enseignants. Deux musiciens ont animé joyeusement ce moment festif qui réunissait tous les enfants de l'école, quelques parents accompagnateurs ravis, les enseignants, atsem et aesh, tous heureux de cette bonne ambiance.



Voici le ressenti de Margaux, Inès, Philaé, Hugo et Andréa des élèves de CM2 :
"C'était une super ambiance, premièrement, nous avons pu danser avec les petits et eux avec nous. Nous avons eu un peu mal au dos mais c'était vraiment super et trop mignon !

Le "dress "code était : tee-shirt ou haut blanc et bas noir (les couleurs du Gwen ha du), de loin, ça faisait un très bel effet comme plein de mini drapeaux bretons ! A la fin, nous étions tout rouge, la preuve que nous avons bien dansé.

Nous avons dansé 11 danses dont le madison, le cochinchine, monsieur de la Miranda, la danse des batônnetts, les lavandières, 3 coups d'talon, la drôlette et bien d'autres.

Il y avait des musiciens qui mettaient une très bonne ambiance : Tristan jouait de la mandoline et Alexandre de l'accordéon. Ils nous faisaient rire. Nous avons aussi eu la bonne surprise d'accueillir Julien un parent d'élève qui s'est joint aux musiciens. Un grand merci à tout le monde et bravo à tous les danseurs !! "

Ce petit bal breton restera dans nos mémoires.

L'après-midi, un bon goûter de crêpes confectionnées par des parents a terminé cette belle journée sous le signe de la Bretagne...

Contact :

Catherine Garçon ; directrice École Arc-en-ciel : 02 99 66 69 09 ;
ecole.0350366h@ac-rennes.fr



La "Grande Lessive" à l'école Arc-en-Ciel

Cette année, la grande lessive aura lieu les jeudi 21 et vendredi 22 mars 2024. Le thème est : "Faire des bulles". Cet évènement artistique et culturel aura lieu dans le monde entier à la même date.

Comme d'habitude, les productions des enfants seront affichées dans l'école et dans la commune. Vous pourrez les découvrir lors des portes ouvertes le vendredi 22 mars 2024 à partir de 16h30.

Nous vous proposons de participer à cet évènement vous aussi :
- Vous pouvez réfléchir et créer une œuvre à partir de cette invitation, nous l'envoyer en photo ou l'étendre sur les fils installés dans l'école et dans la commune (jardin de la Rosière, parking de l'église, devant la médiathèque et devant la mairie).

-Vous pouvez imaginer et créer vos bulles. A vos crayons, pinces, ciseaux, colle, savons, eau...

Attention : Chaque production doit avoir un format A4 (21X29,7). C'est le fait d'agir ensemble en coopérant qui fait œuvre ! Nous espérons que vous serez nombreux à participer à ce projet. N'hésitez pas à diffuser ce message pour faire participer vos amis, voisins, famille...

L'équipe enseignante de l'école Arc en ciel



Tournoi de basket avec l'USEP pour l'école Arc-en-Ciel

"Mardi 12 décembre, à la salle omnisport de Melesse, nous avons joué au basket. La classe de CE2 de l'école publique de Melesse est venue faire un tournoi de basket avec nous.

Il y avait 12 équipes de différents pays : Argentine, Allemagne, Iran, Italie, USA, République Tchèque, Serbie, Japon, France, Nigéria, Australie, Espagne. Au début, nous avons fait la cérémonie d'ouverture comme aux Jeux Olympiques et défilé avec les mascottes. Un animateur de l'USEP nous a rappelé les règles du basket. Nous avons trouvé rigolo que les enfants soient les arbitres et les maîtres du temps pour les matches. Nous n'avons pas pu jouer contre toutes les équipes par manque de temps. Nous avons aimé avoir des équipes mixtes: Montreuil-le-Gast/ Melesse et filles/garçons. Avant de partir, nous avons dansé une chorégraphie représentant les sports qui participent aux J.O."
Auteurs : Billie, Sofiane, Camille, élèves de CM2



La classe de CM2 au Cinéma

Nous sommes allés voir le film "Histoire sans fin" au cinéma Le Triskel, à Betton dans le cadre de l'action "Ecole et cinéma".

C'est l'histoire de Bastien, un petit garçon qui a beaucoup d'imagination. Un jour, Bastien alla dans une librairie. Il trouva un livre nommé "L'histoire sans fin". Bastien s'installa dans le grenier de son école et il commença à lire l'histoire avec l'impression d'être dedans. Atreyu, le héros de l'histoire du livre, essaie de sauver l'impératrice d'une maladie mortelle (le Néant, qui emporte tout sur son passage). Mais le temps presse car ce Néant envahit le monde de Fantasia. Atreyu traverse plusieurs passages dangereux. Dans les marécages de la Mélancolie, Artax, le cheval d'Atreyu meurt. Notre héros est aussi sur le point de se noyer, mais heureusement le dragon-chien de la chance, Falcor, passe et sauve le garçon.

Sans le savoir, Atreyu s'est fait suivre par le serviteur du Néant, un monstre mi-loup, mi-chien avec des gros yeux verts. Après de nombreuses péripéties, il comprend que Bastien doit donner un nouveau nom à l'impératrice pour sauver Fantasia. Arrivera-t-il à sauver la princesse et le monde imaginaire de Fantasia ?

Vous le saurez en lisant le livre de "L'histoire sans fin" écrit par Michael Ende.

article écrit par les CM1CM2 de l'école Arc en ciel

Gagnante de Critique-sur-court à l'école Arc-en-Ciel

Dans le dernier numéro, nous vous avons présenté le festival Court Métrange de Rennes. Des élèves de CM1/CM2 avaient visionné les courts-métrages et voté pour leur préféré.

C'est Canary le grand gagnant de cette année. C'est l'histoire d'un petit garçon et de son canari qui travaillent dans une mine de charbon. Leur rêve : être libres et fuir d'ici. Les élèves par la suite, comme nous vous l'avions expliqué, ont participé au Concours "Critique sur Court". Notre gagnante pour le prix élémentaire est Calista Loussouarn, élève de CM2, avec sa critique sur le court métrage : Fée sorcière.

Voici son texte :

"Cette histoire commence dans un château mais pas un château de princesse et de chevalier, non mais un château de fées. Dans sa chambre, Rosemarie, une petite fée, aperçoit par la fenêtre 3 sorcières qui voltigent.

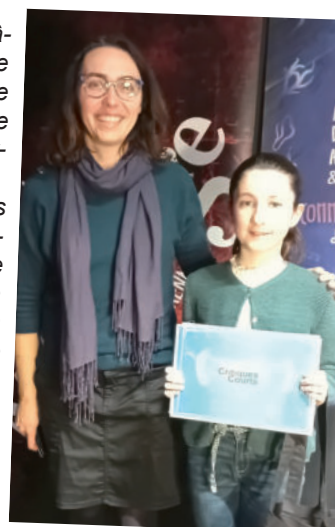
Rosemarie veut aller jouer elle aussi mais sa mère refuse. La petite voudrait les rollers d'un magasin alors sa mère lui offre un cadeau mais ça ne lui plaît pas: une baguette magique. Sa mère la force à faire des cours de baguette mais ça ne lui plaît vraiment pas c'est pourquoi un jour Rosemarie se dispute avec sa mère donc elle décide de partir dans la forêt des sorcières..."

"J'ai aimé ce court-métrage car il est plein d'espoir. Quand tu le commences, tu as envie d'aller jusqu'au bout. On dirait que le court-métrage a été dessiné car on voit les coups de crayons. Ma scène préférée est quand la fée s'envole sur un balai et qu'elle jette des fleurs".

"Je pense que le but du réalisateur est de montrer que les enfants ont le droit de décider de ce qu'ils veulent faire. La mère avait peur car elle pensait que les sorcières étaient méchantes mais quand elle voit sa fille qui s'amuse, elle se dit qu'elle avait tort".

Un grand bravo à Calista et à ses camarades.

● Elodie Lerebourg



Un projet d'écriture en CE1/CE2 à l'Ecole Notre Dame

Suite à la lecture du livre "Dans le monde, il y a..." de Benoit Marchon, les élèves de CE1/CE2 de l'école Notre-Dame ont eu l'idée d'écrire, eux-aussi, un livre mais sur le thème de la mer puisque c'est notre thème d'année en lien avec l'éco-label.

Pour écrire ce livre, ils ont d'abord fait ensemble une recherche lexicale pour écrire les jets 1. Puis ils ont enrichi leurs phrases, analysé et corrigé leurs erreurs avant d'écrire le jet 2. Tous les élèves ont bien participé et progressé.

Voici certains de leurs textes, l'intégralité est disponible sur notre site internet.

Dans la mer, il y a des tortues terrestres et marines. Dans la mer, il y a des tortues marines qui nagent très bien. Dans la mer, il y a des belles tortues qui se font pêcher. Dans la mer, il y a des tortues qui se font piéger par les hommes. Louna

Dans la mer, il y a des algues polluées car il y a des personnes qui jettent des déchets dans la mer. Dans la mer, il y a des algues violettes magnifiques qui bougent avec les vagues. Dans la mer, il y a des algues vertes. Dans la mer, il y a des poissons-lune qui se cachent sous les algues. Dans la mer, il y a sur les rochers des algues. Elisa

Dans la mer, il y a un trésor qui se cache dans une grotte. Sur la mer, il y avait des pirates. Sur la mer, il y avait des pirates qui faisaient la guerre avec de grands bateaux pirates. Ils dévastaient tout sur leur passage. Dans la mer, il y a de grands diamants bleus et magnifiques. Dans la mer, il y a des gens qui récoltent des diamants. Dans la mer, bleue clair, il y a des poissons bleus. Timoté

Dans la mer, on peut voir des rochers. Ils sont pointus, beaux, ronds. Il y a de la mousse sur les rochers. Dans la mer, il y a des sacs en plastique qui sont mangés par les tortues. Maël

Dans la mer, il y a des nageurs qui vont sous l'océan. Dans la mer, il y a des pollueurs qui salissent la mer. Dans la mer, il y a des baleines bleues magnifiques qui mangent du plancton. Dans la mer très profonde, il y a de la pollution. Lucas

Dans la mer, il y a des plantes aquatiques qui sont belles. Dans la mer, il y a des coraux qui sont menacés par les hommes. Dans la mer, il y a des anémones qui sont rouges. Dans la mer, il y a des algues qui sont arrachées et mangées. Inès QG

Dans la mer, il y a des surfeurs qui prennent la vague. Dans la mer, il y a des plongeurs qui effraient les beaux poissons. Dans la mer, il y a de la pollution donc la mer devient devient noire. Dans la mer, il y a des plongeurs qui prennent des photos pour que l'on puisse voir comment ça se passe. Dans la mer, il y a des gens qui nagent. Dans la mer, il y a des sacs en plastique qui flottent. Marcel

Dans la mer, il y a des trésors, il y a aussi de l'essence qui pollue l'eau. Dans la mer, il y a des traces du passé, il y a aussi des pêcheurs qui pêchent les jolis poissons. Dans la mer, il y a aussi des vieux objets qui coulent des bateaux, il y a aussi des bateaux qui polluent. Dans la mer, il y a de jolis objets, il y a aussi de vieux bateaux cassés. Dans la mer, il y a de jolis bateaux cassés, il y a aussi des poissons méchants. Dans la mer, il y a de beaux volcans engloutis, il y a aussi des noyades. Maëlys



Dans la mer, il y a des dauphins qui meurent à cause de la pollution. Dans la mer, il y a des gentils dauphins bleus qui nagent dans l'océan. Dans la mer, il y a des dauphins qui se font capturer. Dans la mer, il y a des dauphins qui ont peur des humains. Dans la mer, il y a des dauphins qui sourient dans le bel océan. Alwena

Dans la mer, il y a des crevettes à huit pattes. Dans la mer, il n'y a pas de méchantes crevettes. Dans la mer, il y a des crevettes blanches et orange clair. Dans la mer, il y a des petites crevettes et des grandes. Dans la mer, il y a des crevettes qui se mangent. Dans la mer, il y a de belles crevettes et des laides. Kim

Dans la mer, il y a des vagues avec les poissons et plusieurs plongeurs qui nagent avec plein de poissons magnifiques, bleus, rouges, jaunes... Dans la mer, il y a des magnifiques coquillages, des crustacés à côté des nageurs. Dans la mer, il y a de la pollution, des saletés. Dans la mer, il peut y avoir plusieurs milliers de déchets. Dans la mer, il peut parfois y avoir des produits chimiques qui tuent toutes les petites bêtes. Sohann

Dans la mer, il y a des volcans qui sont éteints. Dans la mer, il y a de la pollution. Dans la mer, il y a des volcans en sable. Dans la mer, il y a des volcans qui font des tremblements de terre. Dans la mer, il y a des volcans qui font des grandes vagues et qui font peur aux poissons. Léonor

Dans la mer, il y a de la pollution qui tue les beaux poissons bleus. Dans la mer, il y a des sous-marins qui observent des poissons et des requins. Dans la mer, il y a des bateaux différents, des petits et des grands. Dans la mer, il y a des bateaux avec des moteurs différents, à essence ou des moteurs électriques... Dans la mer, il y a des poissons qui sont morts à cause du pétrole et de la pollution.... Ilhan

Et puis dans la mer, il y a toi et toi.. et toi...

toi qui apprends à nager, toi qui sais déjà nager, toi qui flottes, toi qui sautes sur les vagues, toi qui plonges, toi qui joues, toi qui observes, toi qui la respectes, toi qui en prends soin, toi qui la dessines...

Toi qui es conscient qu'elle est précieuse, toi qui sais que dans la mer, il y a tant de choses à découvrir et à respecter...

Contact :
Marion Sanchez, chef d'établissement Ecole Notre-Dame :
02 99 66 94 18 ; <https://notredame35mlg.toutemonecole.fr>



Voyage et roulade pour les Ateliers cuisine du FEP !

JF et Stéphanie ont embarqué les ados jusqu'en Asie pour cet atelier du 20 janvier. Au menu Bo-bun et cheese cake japonais. Des recettes simples mais dépayssantes, à manger avec des baguettes ou pas.

Un atelier tout rond pour les enfants de 9 à 11 ans le samedi 17 février. Et ça roule en cuisine avec une escalope roulée et son pesto de courgette et un roulé à la confiture de fraise, qui a eu du mal à rouler car un peu trop cuit mais délicieux quand même !

Les ados partiront encore en voyage pour le dernier atelier le 23 mars puisque l'Italie sera au programme (escalope de veau à la milanaise, sauce tomate maison et tiramisu). Il reste quelques places (12 €+cotisation assurance 5€).



Le FEP recherche des bénévoles pour assurer, avec l'aide de JF, les ateliers culinaires ados (12-15 ans), enfants (9-11 ans) et petits (6-8 ans). Il y a 3 ateliers par tranche d'âge sur l'année, à partir de septembre 2024.

Votre mission, si vous l'acceptez :

- Choix des recettes pour l'année (en juillet)
- Préparation des recettes avec les enfants (vaisselle et nettoyage de la cuisine)

Les ateliers ont lieu le samedi matin dans la cuisine de la salle polyvalente de Montreuil de 10h à 13h30 (ménage compris). Chaque enfant repart avec ses plats.

JF est aussi en recherche d'une aide pour les ateliers adultes le vendredi soir à partir de 19h00 (5-6 ateliers par an). N'hésitez pas à contacter Stéphanie Aminot ou JF Jousseume pour tout renseignement complémentaire.

Les ateliers existent depuis 2010 et nécessitent (pour les ateliers enfants/ados) la présence de 2 adultes pour la sécurité. Sans cela, nous ne pourrions pas continuer ! Pas de niveau requis, juste aimer la cuisine, transmettre et partager. Ce message s'autodétruit quand nous aurons trouvé des bénévoles !

Contact :

Stéphanie Aminot : 06 67 09 36 92 ; JF Jousseume : 07 69 23 66 49 ; abc35mlg@gmail.com

Sapeurs-Pompiers de Melesse / Montreuil



Samedi 20 janvier, sur la commune de Mordelles à l'étang de la Biardais, avait lieu le cross départemental des Sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine.

Par une journée froide mais très ensoleillée, trois de nos pompiers ont su représenter dignement notre commune sur un parcours technique et glacé. Sur une distance de 6900 m, dans la catégorie master 2, Jean-Pierre Vaugon, a malheureusement dû abandonner. En master 1, Sébastien Truet, a fini 7ème. Enfin dans la catégorie senior, sur une distance de 9520m, Robin Cesbron, termine sa course à la 117ème place. Dans le cadre opérationnel, nous félicitons notre nouvelle recrue, François Le Nouvel, pour sa réussite au stage "équipier secours à personne". Cette réussite lui permet de partir dès à présent en VSAV (Véhicule de secours et d'assistance aux victimes). Félicitations à tous !

L'effectif des pompiers de Melesse souhaite une très bonne année 2024 à l'ensemble de la population. Merci encore pour votre accueil et votre générosité lors de notre passage pour l'offrande des calendriers. Nous apprécions votre soutien dans nos missions de secours et de protection.

Les pompiers de Melesse.

Contact :

Sebastien Truet, adjoint chef du centre de secours de Melesse : sebastien.truet@sdis35.fr



Pas Sages à l'Acte : Théâtralement vôtres !

Atelier jeunes : Graine d'acteurs !

Les ateliers de nos jeunes artistes vont bon train en ce début d'année 2024. En plus de la préparation de leur spectacle de fin saison, les 2 groupes (8/11 ans et 11/15 ans) préparent le lever de rideau de la troupe adultes les 15 et 16 mars, sous la houlette de Julie Michel, comédienne professionnelle.

Ce sera pour certains les retrouvailles avec le public et pour d'autres la première occasion de découvrir la sensation de communiquer avec les spectateurs dans une ambiance magique que seul le spectacle vivant sait offrir. Enfants et parents useront de leur talents artistiques durant la matinée du 13 avril prochain consacrée au bricolage d'accessoires, décors pour l'unique représentation qui aura lieu de samedi 1er juin 2024 après midi. A vos agendas !

Troupe Adultes : Nous y voilà !

Le printemps pointe son nez, c'est alors le moment pour les 8 comédiens (Carole, Cathy, Chrystèle, Nolwenn, Sylvie, Véronique, Yvon et Jacky) de monter sur les planches pour donner vie à chacun de leur personnage. Nous vous accueillerons avec grand plaisir dans notre auberge "A la Bière Fraîche !" Titre de cette comédie contemporaine écrite par Michel Le Dall. En résumé : "Lionel, honnête restaurateur devrait passer une journée formidable. Ce soir, il reçoit sa future belle-mère pour la première fois à l'occasion de ses fiançailles avec Amandine. C'est alors que le sous-préfet décide, en raison de la canicule, de réquisitionner la chambre froide du restaurant de Lionel pour suppléer les pompes funèbres. Une religieuse, un client abruti, une cliente exigeante, la secrétaire de cabinet du sous-préfet, et une agent des services d'hygiène vont faire de cette journée un enfer". La pression monte pour les acteurs, mais quoi de plus normal pour une pièce avec ce titre ! Depuis le début de cette saison 6, l'ensemble de la troupe s'active pour la conception et réalisation des décors, la recherche d'accessoires, accomplir toutes les démarches administratives, installer le matériel son et lumières, l'organisation logistique des 6 soirées spectacle. Chacun met sa pierre à l'édifice pour vous offrir 2 heures de détente et de bonne humeur. Alors à très vite salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, embarquement vers une destination magique avec le rire comme guide de cette histoire incroyable, dans un climat caniculaire...

Rendez-vous à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast en mars 2024 :

- vendredi 15, samedi 16, mardi 19, vendredi 22, samedi 23 à 20h30 et dimanche 17 à 14h30.

Les réservations sont ouvertes via HelloAsso.

Contact :

Jacky Salmon, 06 66 15 84 62 ou 02 90 89 47 20 ; e-mail : lespassagesmontreuilg@gmail.com

Croq'n Roll Festival avec Croq'la Zic

Pour fêter ses 20 ans, Croq'la Zic organise un événement hors du commun les 24 et 25 mai 2024 : le Croq'n Roll Festival.

Au programme : 2 jours de fête, de musique et de retrouvailles ! Pas moins de 5 groupes, 100% brétiliens et avec d'actuels et anciens animateurs de l'association, se produiront sur scène :

- vendredi 24 mai à partir de 19h : Chant'âge avec Lalo (karaoke live) ; Apes O'clock - A l'aube du tumulte (rock "bestial")
- samedi 25 mai à partir de 19h30 : Owas (musique cubaine) ; Ufo & Cows (rock festif) ; Fatras ; A l'épreuve des pavés (concert-spectacle drôle et sensible)



Salle polyvalente de Montreuil-le-Gast - Buvette et restauration sur place. Billets en pré-vente sur www.croqlazic.com (à partir de 3€) et en vente sur place (à partir de 5€)

Appel aux bénévoles

Qui dit événement exceptionnel... dit moyens exceptionnels... Afin de pouvoir encadrer correctement l'évènement, l'association est à la recherche de bénévoles. Billetterie, sécurité, restauration, catering, logistique, technique... Les besoins sont nombreux afin que chacun puisse profiter d'un minimum des concerts ! En échange de quelques heures de leur temps, les bénévoles recevront une invitation valable pour la soirée où ils ne seront pas engagés.

Contact :

Pierre Oblin, président de Croq'la Zic : croq.lazic@gmail.com ; www.croqlazic.com ; www.facebook.com/croq.lazic ; 07 68 78 88 23

Les P'tits Korrigans : des temps forts !



Le 15 janvier dernier, la compagnie Blablabla et Tralala est venue présenter "Linette, la chouette qui venait du froid". Linette, la petite chouette des neiges vit dans le Grand Nord, un vrai trésor ! Mais son pays tout blanc est en train de disparaître. Sa maison fond comme un glaçon. Trouvera-t-elle un nouvel abri ? Un long voyage l'attend, rempli d'aventures.

Une histoire en musique et en chansons qui aborde avec délicatesse et poésie la question de l'accueil et de la différence. Les enfants ont été captivés par ce superbe spectacle.



Le 17 janvier, les enfants se sont réunis pour fêter l'Épiphanie. Ils ont confectionné leur couronne, dégusté la galette, dansé, profité des différents jeux mis à leur disposition. Pour terminer, ils ont suivi avec attention l'histoire de "Roule galette".

Contact :

Véronique Bignon : 06 14 54 51 59 ; Anne Quévert : 06 72 79 51 33 ; mail : lespetitskorrigans@gmail.com

Club de l'Amitié : une progression et des événements à venir !

Le 4 janvier, notre club a célébré la traditionnelle couronne des Reines et Rois, comme le veut notre coutume annuelle.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2024, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Président de la Fédération, M. Jean-Pierre Robert, le Délégué de secteur, M. Noël Grignon, ainsi que M. Jean-Luc Dugué, responsable des associations de la Mairie.

Après les présentations des rapports d'activités et financiers par Mme Brigitte Fourel et Thérèse Hanier, Mme Catherine Launay, notre présidente, a souligné que cette nouvelle année s'annonçait prometteuse pour le Club de l'Amitié, avec près de 80 membres en 2024.

Après les votes et délibérations, le bureau est constitué comme suivant :

Membres du Bureau :

Présidente : Mme Catherine Launay ; Vice-Présidente : Mme Françoise Sicot ; Trésorière : Mme Thérèse Hanier ; Trésorier Adjoint : M. Daniel Blanchet ; Secrétaire Mme Brigitte Fourel ; Secrétaire Adjointe : Mme Annick Genest

Membres du conseil d'administration : Mme Yvonne Blanchet, M. Claude Fourel, M. Michel Leray, M. Albert Louvel.



Les Cafés Numériques et les formations informatiques, accessibles à tous les adhérents moyennant une cotisation modique, gagnent en popularité et en rythme. Pour cette année, notre club prévoit une série d'événements variés : concours, spectacles, sorties, bowling et danse en ligne.

Le succès de la Chandeleur, combinée à un petit loto du club, a été tel qu'il sera reconduit, ayant enchanté nos membres.

De même, le concours de belote du 16 février, a rencontré un vif succès, avec la participation cordiale de 78 équipes qui se sont affrontées amicalement, repartant toutes avec un lot alléchant de produits du terroir.

Prochainement le calendrier des activités sera mis en ligne sur le site de la Mairie ainsi que sur les sites Facebook et Instagram du Club de l'Amitié

D'ores et déjà il est possible de s'inscrire pour :

- mercredi 13 mars : Bowling à Cap Malo - La Mézière à 14h : 12,40€ + 2€ de covoiturage

- vendredi 22 mars : Café Numérique / les Démarches en ligne ; salle sous la Médiathèque, de 9h à 12h (1€ la séance pour un petit café + gâteau).

- mardi 2 avril : Spectacle de printemps "Drôle d'Hôtel !", Le Ponant - Pacé : 27€ + 2€ de covoiturage

- lundi 15 avril : Démonstration foot en marchant à Médréac, stade Émile Longeais à 14h



Annnonce spéciale : célébration du 50e anniversaire de notre Club !

Nous sommes ravis de vous annoncer cette occasion extraordinaire : le 50ème anniversaire de notre club de l'Amitié approche à grands pas !

Pour marquer cet événement mémorable, nous organisons une grande fête qui promet d'être inoubliable.

Au programme : un délicieux repas, une ambiance musicale festive et, surtout, nous espérons accueillir un maximum de participants, jeunes et moins jeunes, pour partager ce moment de convivialité et de célébration.

Cette fête revêt une importance particulière, offrant l'opportunité de réfléchir sur nos réalisations passées, de célébrer le présent et d'embrasser l'avenir avec enthousiasme.

Restez à l'écoute pour plus de détails sur cet événement festif à ne pas manquer.

Contact :

Catherine Launay, présidente du Club de l'Amitié : club.montreuillegast@gmail.com ; 06 45 18 98 36

L'actu de l'association des Rosières de France



Rosières de France
Montreuil le Gast

L'association Rosières de France organise son déplacement annuel des villes Rosières de France à la Mothe Saint-Héray (Deux-Sèvres) le week-end du 31 août et 1er septembre prochain.

Ce rassemblement réunit plusieurs communes qui fêtent encore leur Rosière. C'est l'occasion de se retrouver et se préparer pour la fête de Montreuil, le week-end suivant. Le déplacement est ouvert à toutes et tous. Si cette sortie, toujours conviviale, vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Eric Durand, président des Rosières de France : 06 84 09 57 53 ; eric.durand14@orange.fr

UNC Montreuil-le-Gast : Assemblée générale 2024



Les adhérents se sont réunis le samedi 3 février 2024 pour l'Assemblée générale sous la présidence de Jean-Pierre Haicault en présence de 19 adhérents sur 30.

Le président expose le rapport moral, les statuts de l'UNC et le compte-rendu de l'année 2023. Le trésorier Jean-François Rousselin présente le bilan financier de l'année 2023, approuvé à l'unanimité par l'ensemble des adhérents. Le vote contre la reconduction du loto a été acté. Le président présente le calendrier pour l'année 2024 avec les traditionnelles commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Un repas, ouvert à tous, aura lieu après la cérémonie du 11 novembre 2024 à la salle polyvalente. Les certificats de citoyenneté pour les enfants participants à la cérémonie seront nominatifs et distribués le jour même de la commémoration. A noter l'inscription d'un nouvel adhérent, comme membre associé. Pour clore la réunion, la galette des rois a été offerte à tous les adhérents et conjoints présents, afin de terminer par un moment de convivialité.

L'UNC tient à saluer la mémoire de Monsieur Emile Berhault, Soldat de France, décédé à l'âge de 93 ans.



La cérémonie du 11 novembre 2023

Contact :

Jean Pierre Haicault, président : 06 18 01 34 84 ; René Blot, secrétaire : 06 11 89 73 92 ; Jean-François Rousselin, trésorier : 06 83 12 62 95

Une nouvelle entreprise sur la commune

SERVICE BRICOLAGE ET JARDINAGE

- MONTAGE DE MEUBLES, PLACARDS, TRINGLES À RIDEAUX, LUSTRES, ÉTAGÈRES...
- PETITES RÉPARATIONS DIVERSES, MURS, PARQUETS, MEUBLES, OBJETS...
- ENTRETIEN DE JARDIN: NETTOYAGE EXTÉRIEUR, TONTE, TAILLE HAIE...

Maxime Vignon
0626735163
Montreuil le gast

TARIF HORAIRE 30 EUROS
PAIEMENT CESU ACCEPTÉ

Un "petit" café ?

Cette locution devenue tic de langage, nous l'employons si souvent, sans même penser à ce qu'elle renferme. Mais pourquoi lui donner cette "intimité" ? Pour essayer de le comprendre, allons, nous aussi, prendre ce petit café. Mais il va nous être proposé dans diverses occasions et je sens que cela risque de nous "énervier" !

"Vous prendrez bien un petit café ?" suggère le serveur tout en débarrassant l'assiette à dessert. Pour lui, cette expression est banale et répétitive. Mais elle éveille en nous ce bonheur de rallonger encore de quelques minutes cet instant où nous sommes réunis, détendus, servis, heureux d'être ensemble. L'ambiance, la saveur des plats, le changement par rapport au quotidien.... Alors, prenons-le ce temps. C'est le petit café de la décontraction.

"Tiens, bonjour ! Comment vas-tu ? Je t'offre un petit café ?" Et nous voilà partis autour d'une tasse dont la chaleur pénètre nos doigts et son arôme nos narines. Et nous échangeons, partageons nos vies, refaisons le monde... C'est le petit café des retrouvailles.

"Allez, viens prendre un petit café ! Je sens que tu ne vas pas bien". C'est un temps privilégié que l'on donne à l'autre, afin d'entrer en relation avec ses joies, ses peines. C'est le petit café de l'amitié, le petit café du cœur.

"La réunion est terminée, nous avons échangé, donné nos avis, peut être même haussé un peu la voix ! Retrouvons-nous autour d'un petit café avant de nous séparer !". Il nous donnera le temps de l'apaisement, de parler d'autre chose. C'est le petit café du relâchement.

"Qui est partant pour un petit café ?" Nous sommes en famille, heureux de nous réunir, de nous retrouver. Il est le petit café de la tendresse. Il va couler dans notre gorge avec une chaleur particulière Et puis tant pis si ce soir le sommeil fera quelques pirouettes !

Un "petit" café. Dans cette expression, "petit" renferme quelque chose qui ressemble à de la douceur à partager, à donner. Quelquefois même, il nous entraîne à livrer nos petits secrets. Ne représente-t-il pas aussi, par sa chaleur, cette émotion que l'on recherche parce que nous avons besoin d'être cajolés, rassurés, "dorlotés" ?

Je m'arrête là. Nous avons assez pris de "petits" cafés. Je n'ose pas vous en proposer un petit dernier. On était bien ensemble, on discutait, on partageait. On ne va pas se quitter comme cela... Allez, retrouvons-nous autour d'un café mais pourquoi pas gourmand, cette fois !

Annick Genest

Comment compter ou... se la raconter (la vie)

A 1 an : on compte ses premières dents, ses premiers pas...

A 5 ans : c'est l'heure des contes : Dis raconte, il était une fois...

A 10 ans : on sait compter, c'est mieux : on va pouvoir et par dizaines...

A 20 ans : mieux vaut savoir compter : Un deux... un deux...

A 30 ans : on ne se compte plus qu'à deux, mais... on va faire mieux...

A 40 ans : on ne s'en laisse plus conter : fallait y penser avant...

A 50 ans : le compte est bon : un 1/2 siècle : ah bon, déjà ?

A 60 ans : on ne compte déjà plus... que sur la retraite...

Après 60 ans, ce n'est que "Bonus", on a le temps...

Plus tard, bien plus tard, viendra celui où, devenu dépendant...

Où l'on ne comptera plus... que sur les autres...

Et puis un jour, après avoir su compter, conter et raconter...

On dira : Assez, assez... Stop ! Je ne compte plus...

Raymond Quérat (janvier 2024)

PLUI : quelles autorisations, pour quels travaux ?



Informations pratiques : une doléance sur la commune ?

Un chemin de randonnée inaccessible ?

L'entretien est la compétence de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné. Un chemin impraticable, une branche qui bloque l'accès... Vous pouvez directement saisir les anomalies en ligne pour plus de réactivité et de précisions à l'adresse suivantes : https://geo.valdille-aubigne.fr/mviewer/?config=.apps/rando_interventions/rando_interventions.xml

Une fuite de gaz ?

En cas de fuite importante, ouvrez immédiatement vos portes et fenêtres, coupez votre robinet de gaz, sortez de votre logement sans toucher à l'électricité et appelez le service d'urgence gaz de GRDF au 0 800 47 33 33

Une coupure d'eau ?

Contactez les services de Véolia au 0 969 323 529 ou par mail : <https://eau-zone.eu/montreuil-le-gast/>

Un poteau de téléphone tombé, un fil arraché ?

Il vous est recommandé de prendre en photo le poteau concerné et, dans la mesure du possible, le numéro figurant dessus sur une plaque bleue en métal. En signalant ces anomalies sur le site, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et maintenir la qualité des services aux usagers : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

Une panne d'électricité ? Un problème d'élagage près des lignes ?

L'application "Enedis à mes côtés" vous permet d'identifier l'origine de la coupure.
 Urgence dépannage électricité 24h/24 : 09 72 67 50 35

Un lampadaire éteint ?

Contactez la Mairie au 02 99 66 90 39 et précisez l'adresse où se situe le lampadaire éteint ou le quartier concerné.
 Le service administratif fera une demande d'intervention auprès de la société de maintenance.

Un animal perdu, trouvé ?

Contactez la Mairie au 02 99 66 90 39. Les services de la Mairie se mettront directement en contact avec la société d'intervention.
 Pour en savoir plus : <https://www.vigipets.fr/>

Pas de téléphone ?

Pour les professionnels : 3901 ; pour les particuliers : 3900
 Pour le suivi des incidents : <https://suivi-des-incidentes.orange.fr/dossiers-depannage>

Astreinte élu

En dehors d'ouverture du secrétariat de Mairie, un élu d'astreinte est joignable uniquement pour réelle situation d'urgence : 06 31 08 29 62
 Toute sollicitation abusive fera l'objet d'un signalement en gendarmerie

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

> 9 | 03 | 2024

CARNAVAL & BOOM
FEP |
Salle polyvalente

Et encore...

30 | 03 | 2024

JOURNEE ECOCITOYENNE

> 15-23 | 03 | 2024

THEATRE
Les Pas Sages à l'Acte |
Salle polyvalente

1er | MAI | 2024

BRADERIE DU 1er MAI

> 22 | 03 | 2024

GRANDE LESSIVE
Ecole publique |
Ecole et centre-bourg

24-25 | 05 | 2024

FESTIVAL CROQ'N ROLL

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie 02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.bzh

Médiathèque - rue des Bégonias 02 99 66 19 40

Pôle Enfance Jeunesse Restauration Médiathèque :
Cécilia Frixon, responsable Pôle 06 40 44 17 13
Accueil de loisirs / Augustin 06 86 22 96 62
Espace Jeunes / Marion 06 78 31 44 77

Gendarmerie de Betton 17 ou 02 99 55 85 38

Pompiers de Melesse 18 ou 112 (portable)

FGDON35 09 75 53 57 91

Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h (médecin), les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h (dentiste).

Maison médicale rue des Bégonias :

Médecins :

Dr Boulanger, Girald, Hoarau-Duverger, Kergozou,
02 99 66 94 51

Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine 09 87 14 36 38

Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori 02 99 66 09 79

Orthoptistes :

M. David, Mme Rousseau 09 87 39 49 39

Diététicienne :

Mme Bouffaré 07 85 28 34 66

Psychologue :

Mme Savigny 06 66 15 49 17

Pharmacie Siboni, rue de la Barbais 02 99 66 93 62

Dentistes :

Mme Rossa, Mme Courgeon, Mme Podeur
rue des Artisans 02 99 66 92 95

Ostéopathe :

Mme Gicquel, 1 rue centrale 07 86 34 27 84

Taxi : Val' Taxi (Mme Leroux) 06 87 56 13 03
Alma Ambulances (M. Berouzi) 02 99 69 36 15

Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77
MDPH Rennes 08 10 01 19 19
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

Jour de collecte (ordures ménagères) : jeudi (le jour suivant si jour férié avant le jeudi).

La collecte du tri sélectif (bacs jaunes) se fait tous les 15 jours. **Pour notre commune, c'est le mardi, semaine impaire** (calendrier téléchargeable : site valcobreizh / mes jours de collecte).

① La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez vos sacs et bacs que la veille au soir au plus tôt.

Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique après la collecte.

① **Attention : les cartons bruns (colis, emballage électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchetterie.**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	14h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	

Médiathèque La Grange :	mardi		16h - 18h
	mercredi		16h - 18h
	vendredi		16h - 18h
	samedi	10h30 - 12h30	

Déchetterie Melesse - horaires d'hiver :	lundi		14h - 17h
	mardi	9h - 12h	14h - 17h
	mercredi	9h - 12h	14h - 17h
	vendredi	9h - 12h	14h - 17h
	samedi	9h - 12h	14h - 17h